



Ce règlement a pour objet d'informer les adhérents sur le fonctionnement du club.

**1 Disposition générale : L'adhésion au club vaut acceptation du règlement intérieur.**

## **2 Adhésion**

La saison sportive commence le premier septembre et se termine le 31 août. L'activité est ouverte à tous à partir de 12 ans pour la marche nordique et 14 ans pour la course à pied. Pour les jeunes mineurs, une autorisation parentale écrite est exigée. Pour adhérer, il suffit de remplir un bulletin d'adhésion (papier ou depuis notre site internet [www.espritrun.fr](http://www.espritrun.fr)), de fournir la totalité du règlement et un certificat médical de moins de 3 mois attestant la non contre indication à la pratique **de l'athlétisme en compétition**. Le questionnaire de santé FFA dûment rempli dispense du certificat.

## **3 Cotisation**

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le comité directeur . Pour les mineurs, une remise est accordée. Toute cotisation est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé en cours de saison un remboursement en cas de démission. Dans certains cas exceptionnels (blessure , grossesse... survenant dans les 2 mois après l'adhésion), une partie du montant de la cotisation sera offerte pour la saison prochaine .

## **4 Port du maillot / Prêt de matériel MN**

Un maillot (course à pied) ou un gilet (marche nordique) sera remis à tout nouvel adhérent. Il est obligatoire de le porter lors des championnats et lorsque le club prend l'inscription en charge. Le porter met votre club à l'honneur et permet aux participants de s'identifier entre eux.

Le prêt de matériel est possible pendant une durée limitée. Pour une utilisation régulière durant la saison, une participation de 20 € sera demandée . Le club se réserve le droit d'exiger un dédommagement en cas de dégradation .

## **5 Activités**

Les adhérents ont accès à toutes les séances proposées sans restriction. Aucun résultat sportif n'est attendu ou exigé ; nous prôtons avant tout le plaisir de partager une passion.

## **6 Convocation et communication**

Le comité directeur utilisera tout moyen de communication pour informer ses adhérents et les convoquer aux diverses manifestations ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle .

## **7 Autorisation d'utilisation de l'image**

En signant le règlement intérieur, chaque adhérent autorise ESPRIT RUN à utiliser les photo prises lors de manifestations sportives, soirées, réunions ....sur lesquelles il figure afin de les publier sur le site internet du club ou dans la presse. En cas de refus, une lettre devra être adressée au président .

## **8 Obligations**

Chaque adhérent s'engage à respecter :

- Les locaux et le matériel utilisés lors des entraînements ou des manifestations diverses.
- Les horaires des entraînements
- Les délais lors de l'inscription aux diverses manifestations (courses , sorties...)
- Les entraîneurs et les autres participants

## **9 Sanctions**

Tout manquement au règlement intérieur amènera le comité directeur à statuer sur la gravité du problème dans le cadre d'une procédure juste et équitable. Plusieurs sanctions peuvent être appliquées : avertissement, suspension, radiation.

## **10 Confidentialité**

Le fichier adhérent appartient au club et ne peut être en aucune manière loué, cédé ou vendu.

Ce fichier ne peut être consulté que par les membres du comité directeur ou tout autre personne désignée par le président.

RGPD : les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par ESPRIT RUN pour le traitement de votre demande et pour la relation avec la FFA en découlant. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans et sont destinées à la bonne gestion du club. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : ESPRIT RUN MAAM 12 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS ou par mail : [espritrn80@gmail.fr](mailto:espritrn80@gmail.fr)

Fait à Amiens, le 18 juin 2018

Guillaume BRIANCHON président

Marie-Céleste CHASSINE secrétaire